

Services municipaux

Port du masque obligatoire pour accéder aux différents services

Privilégiez le contact téléphonique et par mail.

Les démarches physiques se déroulent dans le plus strict respect des gestes barrière.

Attention : port du masque obligatoire pour accéder aux services

Modalités d'accueil

Le public est invité à privilégier le **CONTACT TELEPHONIQUE et par MAIL** avec l'ensemble des services municipaux.

Les démarches physiques obligatoires se déroulent dans le plus strict respect des **GESTES BARRIERE**.

Contacts utiles

Il vous est demandé de privilégier le
CONTACT TELEPHONIQUE et PAR MAIL.

**Les démarches
physiques obligatoires**

se feront sur **RENDEZ-VOUS** dans le plus strict respect des **GESTES BARRIERES**.

Retrouvez ci-dessous les numéros utiles pour les joindre.

HOTEL DE VILLE

📞 ETAT CIVIL : 04 94 26 26 22 - etatcivil@saintcyr-surmer.fr

Privilégiez le contact téléphonique et par mail.

L'hôtel de Ville est ouvert tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

Cet accueil s'effectuera dans le respect des **gestes barrières** pour le respect de tous. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

📞 URBANISME : 04 94 26 26 22 - urbanisme@saintcyr-surmer.fr

Le Service de l'Urbanisme est ouvert au public les mardis, jeudis et vendredis matins.

Privilégiez le contact par téléphone ou par mail.

Les démarches physiques obligatoires seront réalisées uniquement sur **RENDEZ-VOUS** dans le plus strict respect des **gestes barrières**.

URBANISME : INFO COVID_19

Pour information, l'ordonnance 2020-306 en date du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais



échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, complétée par l'ordonnance n°2020-427 du 15 avril portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19, **suspend ou reporte les délais applicables suivant les cas :**

- 📌 **Les dossiers déposés dont les délais sont en cours au 12 mars 2020 sont suspendus et reprendront à compter du 24 mai 2020 (00h00) pour la durée restant à courir,**
- 📌 **Les dossiers qui sont déposés après le 12 mars et pendant la période d'urgence sanitaire voient leurs délais d'instruction reportés et ceux-ci débuteront le 24 mai 2020 (00h00),**

Les suspensions et reports valent pour tous les délais d'instruction y compris les délais de complétude, de consultations obligatoires, de contrôle et de l'achèvement des travaux...

En conséquence, aucun permis tacite, aucune décision tacite de non-opposition à Déclaration Préalable, aucune non-opposition tacite à Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux ne peut intervenir durant la période dérogatoire (12 mars 2020 au 24 mai 2020 00h00).

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

📌 **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : 04 94 32 01 79 - ccas.saintcyr@wanadoo.fr**

Le CCAS est ouvert tous les jours, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

Privilégiez le contact téléphonique et par mail.

Pour les cas d'urgence, un accueil physique sur **RENDEZ-VOUS** sera réalisé.

Cet accueil s'effectuera dans le respect des **gestes barrières** pour le respect de tous. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

REOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Suite aux annonces gouvernementales, la bibliothèque municipale rouvre au public à partir du 1er décembre aux horaires habituels, avec les précautions sanitaires suivantes :

- port du masque obligatoire dès 6 ans
- désinfection des mains obligatoire pour tous
- respect de la distanciation physique d'un mètre minimum dans la mesure du possible

Seuls les ateliers créatifs pour enfants sont maintenus, dans le respect des règles sanitaires.

ESPACE PETITE ENFANCE

ESPACE PETITE ENFANCE : 04 98 03 09 22 - creche@saintcyrsummer.fr

Privilégiez le contact téléphonique et par mail.

BUREAU DES ECOLES

Bureau des écoles : 04 94 26 35 81 - bureau.ecoles@saintcyrsummer.fr

Privilégiez le contact téléphonique et par mail.

DOMAINE PUBLIC & COMMERCE

📍 **DOMAINE PUBLIC : 04.26.78.38.50** - domainepublic@saintcyrsummer.fr

Nouvelle adresse : 31 bd jean Jaurès

Le service est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Privilégiez le contact téléphonique et par mail.

MARCHES (DOMINICAL, PRODUCTEURS, PAYSANS, CREATEURS (été), PIEDS DANS L'EAU (été), PROVENCAL (été))

Port du masque obligatoire sur l'ensemble des marchés de la commune par arrêté municipal.

SERVICES TECHNIQUES

📍 **Services Techniques : 04 94 32 00 21** - travaux@saintcyrsummer.fr

Privilégiez le contact téléphonique et par mail avec les services.

POLICE MUNICIPALE

📍 **Police Municipale : 04 94 26 12 25**

Privilégiez le contact téléphonique et par mail avec les services.

PORTS

📍 **Port de la Madrague : 04.94.26.39.81 / 06 40 84 57 83** - port.madrague@saintcyrsummer.fr

La Capitainerie de la Madrague est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Privilégiez le contact téléphonique et par mail avec le service.

Merci d'envoyer les chèques de redevance d'amarrage aux capitaineries respectives :

- 📍 Capitainerie de la Madrague, avenue de l'Abbé Dol, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer
- 📍 Capitainerie du Vieux Port, avenue du port, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer

NAVETTE INTERQUARTIERS

Plus d'infos

<https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/transports-urbains/>

ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

Le Service des encombrants et des déchets verts fonctionne sur rendez-vous :

0 800 805 500

N'hésitez pas à les contacter.

- 📍 Service gratuit

DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

- 📍 Déchèteries communautaires : **OUVERTES**

Plus d'infos

<https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/gestion-des-dechets/decheteries/>

Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer
Hotel de ville
Place Estienne d'Orves
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

04.94.26 26 22
Nous contacter

<http://www.saintcyrsumer.fr/services-municipaux/services-municipaux-1004.html>



RESTEZ CONNECTÉ

